



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4112 - Interventions préventives pour les jeunes enfants

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur de la protection maternelle et infantile

Rapport n° CP/2015/445

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la protection maternelle et infantile.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe au rapport.

Les associations concernées sont les suivantes :

L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)

Cette association est financée par le Département depuis 2004. Son rôle est d'assurer une prévention essentiellement primaire de la carie dentaire. L'association est animée et dirigée par des chirurgiens-dentistes libéraux. Elle intervient dans les crèches, les haltes garderies, les classes adaptées, les écoles primaires et SEGPA des collèges en matière de prévention de la carie dentaire et de sensibilisation des enfants et des adultes handicapés. Ses actions portent sur la motivation à l'hygiène bucco-dentaire, la distribution de kits de brossage et la distribution de matériel pédagogique.

En 2014, l'association a pu intervenir en faveur de :

- 322 enfants accueillis dans 12 crèches et haltes garderies.
- 6 077 enfants scolarisés dans 88 écoles maternelles
- 156 enfants, jeunes adultes et 84 adultes en situation de handicap
- 8 personnes dans le cadre d'actions en direction de publics en précarité

Ce sont 3 245 kits de brossage qui ont été distribués et financés par le Conseil Départemental.

Pour 2015, l'association poursuit les actions réalisées en 2014 dans un contexte budgétaire contraint qui l'a conduit à engager un certain nombre de mesures d'économie.

Compte tenu de la situation financière de l'association, et après avoir rencontré ses dirigeants afin de déterminer d'autres pistes d'économies à réaliser, il est proposé de maintenir une subvention à hauteur de celle versée en 2014, soit de 21 635 €.

Pour 2016, il sera demandé à l'association de recentrer son intervention sur certaines populations entrant encore davantage dans le champ de compétences départementales, à savoir les personnes âgées, handicapées et les personnes en situation de précarité ; pour les enfants de moins de 6 ans, l'association proposerait des actions plus ciblées sur certaines écoles (réseau d'éducation prioritaire, ZUS etc.) ou en direction d'adultes en charge de l'accueil de la petite enfance (personnels de structure d'accueil, assistants maternels) ou encore de parents.

L'Association Petite Enfance Parentalité et Socialité (APEPS), La Maisonnée

Structure créée en 1986, la Maisonnée est un lieu d'accueil pour les tout-petits (0 à 4 ans) et leurs parents, en présence de personnes qualifiées : psychologues, médecins. Elle s'inspire du concept de la Maison Verte imaginé par Françoise DOLTO.

Ce lieu d'accompagnement de la parentalité et de la petite enfance propose des loisirs pour les tout-petits avec leurs parents, des conférences et des colloques sur divers thèmes relatifs à la petite enfance. L'association est composée de 12 professionnels.

En 2014, 2 634 personnes ont été accueillies (1 317 enfants) au cours des 222 jours d'ouverture dont 34 samedis :

- 21,80% d'enfants de la naissance à 12 mois
- 33,80% d'enfants de 13 à 24 mois
- 26,30% d'enfants de 25 à 36 mois
- 18,10% d'enfants de 37 mois à 4 ans

Origine géographique du public :

- 22,7% du centre-ville
- 26,7% du quartier gare
- 38% des autres quartiers
- 12,6% des autres communes du département

L'association poursuit les actions menées en 2014 et sollicite une augmentation de sa subvention à hauteur de 20 000 € pour procéder à l'augmentation de la rémunération de ses salariés.

L'activité de l'association est relativement stable depuis plusieurs années. Malgré une subvention inférieure au montant sollicité, le résultat de l'exercice est excédentaire de plus de 9000 € en 2014. Comme l'année dernière, le projet associatif, outre le maintien de l'activité, est de revaloriser les rémunérations des salariés.

Il est proposé d'accorder une subvention de 14 611 €.

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPS)

La loi prévoit que le Service départemental de protection maternelle et infantile doit organiser des activités de planification et d'éducation familiale qu'il gère directement ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs. C'est ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale ouvert au SUMPS depuis le 21 novembre 1994, après autorisation du Département, a largement déployé son activité et montré sa capacité à répondre aux attentes de la population étudiante.

Le SUMPS a assuré, en 2014, 1 243 consultations dont 1 125 assurées par un médecin ou une sage-femme :

- 382 consultations de gynécologie
- 8 en lien avec l'IVG
- 692 consultations de dépistage d'infections sexuellement transmissibles
- 68 entretiens de conseil conjugal

Le SUMPS poursuit les actions menées en 2014 et assure la pérennisation du dispositif RESCUE (réseau étudiant relais campus Esplanade). Il est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre de la mission départementale de planification et d'éducation familiale, notamment pour son positionnement sur un segment de population étudiante qui échappe fréquemment à l'offre de soins de droit commun, et dont la précarité augmente.

Pour 2015, il est proposé d'accorder une subvention de 4 750 €.

Le square des petits

L'association « Le Square des Petits » a pour objet d'animer et de gérer un lieu de rencontre, d'échange, de parole, d'écoute et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents en présence de personnes qualifiées dont le travail s'inscrit dans les principes fondamentaux des structures de type Maison verte créée par Françoise DOLTO.

En 2014 l'association a réalisé 110 demi-journées d'accueil soit 330 heures d'ouvertures et a accueilli 1 119 enfants et 903 parents. 54% des enfants viennent d'Obernai et de la communauté de communes du pays de Sainte Odile.

Pour 2015, son objectif est de revenir à l'équilibre budgétaire tout en maintenant l'activité de prévention primaire, de maintenir la réduction des dépenses d'entretien et de personnel et de solliciter les usagers pour verser une participation minimale pour chaque prestation.

Le budget précédent était excédentaire mais avec un report de charge de plus de 7000 € sur 2015. Le budget 2015 prévoit un déficit de plus de 9000 €, malgré des efforts de gestion. La subvention sollicitée est ainsi destinée à combler en partie ce déficit. La position de l'association n'est pas tenable à long terme avec des charges extérieures très élevées (les salaires représentent près de 56% du budget) et des recettes quasi-exclusivement dépendantes des subventions. Un examen plus approfondi semble nécessaire afin de déterminer les conditions de viabilité de cette association qui propose un service de prévention et de soutien à la parentalité sans équivalent dans le secteur géographique.

Pour 2015, il est proposé d'accorder une subvention de 1 824 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 42 820 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY